Protocole de changement d'adresse

- **USCIS** – Il existe un formulaire appelé **AR-11**, que vous pouvez trouver ici : https://www.uscis.gov/ar-11. Chaque membre de la famille doit remplir le formulaire et l'envoyer par courrier à l'USCIS. L'adresse postale se trouve sur le formulaire. Veuillez noter que les familles ignorent souvent leur **A-Number**, qui est requis sur le formulaire. Ce numéro se trouve dans leur lettre de voyage de réfugié, leur carte verte (**Green Card**) ou tout document déposé auprès de l'USCIS ou des tribunaux de l'immigration. Chaque personne doit avoir son propre **A-Number**. Le formulaire AR-11 peut également être rempli en ligne sur le site de l'USCIS. Pour ce faire, la personne doit avoir un compte USCIS. Ce site contient des instructions pour en créer un : https://www.uscis.gov/file-online/how-to-create-a-uscis-online-account.

- **Tribunaux de l'immigration** – Cela ne s'applique pas aux réfugiés, uniquement aux demandeurs d'asile et aux autres personnes ayant des affaires en cours devant les tribunaux de l'immigration. Pour changer leur adresse auprès du tribunal, ils doivent envoyer ou soumettre électroniquement le **formulaire de changement d'adresse (EOIR-33/IC)**. Ce formulaire peut être trouvé et soumis en ligne à cette adresse : https://respondentaccess.eoir.justice.gov/en/forms/eoir33ic/.

- **USPS** – Les familles peuvent se rendre au bureau de poste en personne pour mettre à jour leur adresse ou le faire ici : https://moversguide.usps.com/. Les particuliers peuvent également s'inscrire au service **Informed Delivery** sur le site de l'USPS. Ce service leur enverra un e-mail tôt chaque matin détaillant le courrier qui leur sera livré ce jour-là. Ce service est gratuit et peut être très utile pour ceux qui attendent des documents importants.

- **DHHS** – Les familles peuvent soit se rendre en personne au bureau du DHHS, soit envoyer un courriel à : farmington.dhhs@maine.gov. Le courriel doit inclure le nom complet, la date de naissance, l'identifiant DHHS et la nouvelle adresse. Le courriel doit être envoyé depuis le compte de l'intéressé, sauf si vous avez été officiellement ajouté comme représentant autorisé. Les familles peuvent également effectuer cette démarche et gérer leurs prestations en ligne si elles créent un compte sur : https://www.mymaineconnection.gov/.

- **IOM** – C’est l’agence qui gère les prêts de voyage pour les réfugiés, donc cela ne s’applique que si votre famille est entrée aux États-Unis en tant que réfugiés. Les familles doivent envoyer un courriel à : travelloan@rtap-llc.org en indiquant leur nom complet, leur date de naissance, leur **A-Number** et leur nouvelle adresse afin de continuer à recevoir des informations sur leurs paiements de prêt. Nous recommandons aux familles de créer un compte sur : https://consumer.iom.int/ car elles pourront modifier leur adresse, vérifier le solde restant de leur prêt et effectuer des paiements.

- **Cabinet médical** – Les familles peuvent appeler ou se rendre au cabinet médical en personne pour mettre à jour leur adresse. S’ils déménagent dans un autre État, ils doivent demander une copie des relevés scolaires des élèves pour les emporter.

- **Écoles** – Un changement d’adresse peut aussi impliquer un changement d’école, il est donc important d’avertir à la fois l’école fréquentée actuellement et la nouvelle école après le déménagement. S’ils quittent l’État, ils doivent demander une copie de leur dossier médical et de leur carnet de vaccination.

- **Veuillez conseiller aux familles d’effectuer ces mises à jour dans les 10 jours suivant leur déménagement. La mise à jour auprès de l’USCIS est particulièrement importante pour leur carte verte s’ils sont réfugiés.**